

Concours de patr. de ski de la 2e division

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **10 (1934-1935)**

Heft 9

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-707553>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— Un dîner comme notre petit père, notre tzar bien-aimé n'en fait pas.

— Je le crois; je te fais mes compliments. De grâce, apprends-moi comment tu t'y prends pour avoir de l'argent. Peut-être ta bonne mère t'en envoie?

— Je n'ai que ma paye.

— Comment fais-tu?

— Ah! ah! ah! dit le sergent en riant, tu n'es pas dégoûdi, camarade, et bien peu de chose t'embarrasse. Apprends qu'un soldat ne doit jamais être à court. Si l'on n'avait pas plus d'un tour dans son sac, on ne pourrait jamais régaler un ami.

— Instruis-moi, tu me rendras service.

— Je veux bien, tu as l'air bon enfant, quoique tu sois un peu niais. Auparavant, fais venir de l'eau-de-vie.

Souvaroff appela le cabaretier qui remplit de nouveau les deux verres.

— Parfait! dit le sergent. A ta santé, camarade.

Ils trinquèrent.

— Vois-tu, reprit le sergent, quand j'ai besoin d'argent, je me sers d'un vieil expédient qui est toujours bon.

— Lequel?

— Je mets tout simplement en gage ceux de mes effets dont je peux me passer pendant quelque temps; ensuite, avec un peu d'abstinence, j'amasse de quoi les retirer.

— Vraiment? dit Souvaroff.

— C'est comme je te le dis.

— Si tu te faisais pincer, cela serait très grave, sais-tu?

— Pas de danger.

Tu serais passible du conseil de guerre; tu recevrais le knout, tu aurais de la prison.

— Rien à craindre quand on sait s'y prendre.

— Qu'est-ce que tu as mis en gage, cette fois?

— La lame de mon sabre, répondit le sergent; il n'y aura pas d'inspection avant un mois, je n'en ai pas besoin, et d'ici à la première prise d'armes, j'aurai le temps de la retirer.

— C'est ingénieux, camarade; je te félicite pour ton imagination.

— Quand tu auras besoin d'argent, essaie de mon moyen.

— Je n'y manquerai pas, dit Souvaroff; je te remercie.

Il trinqua une dernière fois avec le sergent et il le quitta après avoir gravé sa physionomie dans sa mémoire afin de pouvoir le reconnaître.

Le lendemain, dès le matin, les troupes reçurent l'ordre de s'assembler, le général devant les passer en revue.

A l'heure fixée, le général arrive; il passa lentement devant le front des troupes, cherchant son sergent de la veille.

Quand il arriva en face de lui, il le fit sortir du rang, ainsi que le soldat placé à sa droite.

Il ordonna au soldat de retirer son manteau et sa tunique.

— Cet homme, dit-il, est un grand coupable, il a voulu désertir son régiment; il mérite la mort. S'adressant au sergent:

— Sergent, tirez votre sabre et coupez la tête à ce misérable.

Le sergent se troubla.

— Mon général, balbutia-t-il.

— Pas un mot, obéissez, dit le général.

— Je ne pourrai jamais. Je vous en prie, veuillez en choisir un autre que moi, je ne me pardonnerais jamais sa mort; je le connais depuis quinze ans, nous sommes arrivés au régiment ensemble. Je ne peux pas lui trancher la tête.

— Depuis quand discute-t-on, quand je donne un ordre? répondit Souvaroff en fronçant les sourcils.

— Mon général, je vous demande grâce pour lui; pardonnez-lui pour cette fois.

— Impossible; il faut un exemple.

— Mon général!

— Je vous l'ordonne.

— Je me jette à vos pieds!

— Assez! dit Souvaroff, qui fit semblant d'entrer dans une violente colère, obéis ou je vais te faire donner le knout devant tout le régiment.

— Eh bien, mon général, puisque rien ne peut vous toucher, je prie Dieu de faire miracle en ma faveur et de changer mon sabre en un morceau de bois.

Il prononça ces mots avec une dévotion affectée et feignit la plus grande surprise lorsque, ayant tiré son sabre, il remarqua que sa prière avait été exaucée.

— Bien trouvé, dit Souvaroff; j'aime ta présence d'esprit, camarade.

Il lui donna une bourse pleine.

— Tiens, ajouta-t-il, voici de quoi régaler tes amis; à l'avenir, ne mets plus tes armes en gage. *Eug. Fournier.*

Concours de patr. de ski de la 2^e division

Le concours de patrouilles de ski de la 2^e Division aura lieu, cet hiver, à la Chaux-de-Fonds le dimanche 24 février 1935. La section locale de l'ASSO assume l'honneur d'organiser cette manifestation, assurée de remporter le même succès que la manifestation d'il y a deux ans au Lac Noir.

Le Comité d'organisation, présidé par notre compétent Sgt. G. Etienne, a déjà tenu diverses séances. Il est en effet indispensable que la Section de La Chaux-de-Fonds assure une organisation impeccable tant au point de vue technique qu'à celui de la traditionnelle hospitalité montagnarde. Une prise de contact a eu lieu avec M. le Major Cottier, Of. de ski de la Division.

Un ordre de Div. renseignera en temps voulu tous les participants, par leurs cdts d'unités. D'ores et déjà, on peut signaler qu'il est prévu deux catégories de patrouilles (lourde et légère) ouvertes toutes deux aux patr. des troupes de plaine et de montagne. La Commission technique, présidée par M. le Cap. F. Jeanrenaud, travaille à la mise au point de cette partie du programme. L'intérêt sportif en ressort particulièrement, du fait du CR. d'hiver de certaines troupes de montagnes qui aura lieu avant le concours. Une grande émulation en ressortira certainement. Il n'est aujourd'hui que d'encourager les patrouilles à s'entraîner sérieusement en vue de cette intéressante manifestation.

Petites nouvelles

L'an dernier eurent lieu les manœuvres de la 1^{re} et de la 3^e division. En 1935, dernière année du cycle des cours de répétition établi en 1932, auront lieu les manœuvres de la 4^e et de la 5^e divisions. Le nouveau commandant de la 4^e division, colonel divisionnaire Bircher, aura ainsi l'occasion, dès son entrée en activité, de mener ses troupes à la manœuvre. La 4^e division n'a plus fait de manœuvres depuis 1931 et depuis celles de la 5^e division se sont écoulées quatre ans. Les manœuvres auront lieu, comme d'habitude, à fin août, commencement de septembre.

La 1^{re} division, dont le nouveau commandant est le colonel Combe, exécutera des cours de répétition de détail avec cours tactiques pour commandants d'unité, de bataillon et de régiment. Les 2^e et 6^e divisions feront des cours de répétition de détachement, auxquels prendront part des brigades entières avec de l'artillerie. Pour les troupes de montagne, les cours de répétition consisteront en exercices dans le cadre régimentaire avec artillerie, sous la direction des commandants de régiment. La 3^e division exécutera également des cours de répétition de détail. *

La « Feuille fédérale militaire » a publié une ordonnance du D.M.F. qui confie la direction et l'administration centrale des films instructifs de l'armée au Service de l'Infanterie. L'Office des films sera formé d'un ou de plusieurs officiers instructeurs et d'un spécialiste du film; il a notamment pour tâches la prise de films instructifs pour tous les genres de troupes, l'administration, les prêts de films et de matériel, l'établissement de textes pour les films d'infanterie et la participation à l'établissement de textes pour les autres troupes, des cours d'introduction pour les officiers et sous-officiers instructeurs en vue de l'emploi des films instructifs dans les écoles et cours et de l'utilisation des appareils.

Les pays étrangers ont depuis longtemps déjà des offices de ce genre et le cinéma a rendu déjà de grands services à leurs armées, notamment pour les repérages dangereux et pour les manœuvres.

Rappelons que récemment — qui l'eût dit il y a seulement un an? — le Reich et la Pologne ont envisagé des échanges entre leurs deux services cinématographiques de guerre. *

Au début de décembre, le col. div. Bircher a donné à la Société des Officiers de Delémont une conférence sur ce sujet captivant: « Le plan d'attaque allemand de 1916 sur Belfort. » Le nouveau commandant de la 4^e division s'est attaché de faire ressortir dans son brillant exposé la valeur des fortifications de Belfort et de Montbéliard et les raisons qui engagèrent les Allemands à passer par le Nord. Il démontra à cette occasion la nécessité pour notre pays de construire des fortifications à notre frontière dans la mesure de nos possibilités matérielles.

Cet avis d'un chef supérieur, venant après tant d'autres, ne saurait laisser subsister un doute quant à la nécessité absolue de fortifier les régions découvertes de nos frontières. *

Le journal « Le Travail », qui n'en est plus à une rétractation près,